

## Voir vert au pays de l'ours noir

24 septembre 2009

Par **Valérie Ouellet**  
pas en reste

À lire également : SEPAQ : les campeurs ne sont

*Mots clés : Laurentides, villégiateurs, établissements touristiques, recyclage, traitement des eaux usées, compostage, vacances.*

En 2006, la région québécoise des Laurentides a attiré près de 7 millions de touristes, ce qui représente 10 % de l'achalandage touristique total de la province. Le temps de son séjour, près du tiers d'entre eux a logé dans une résidence de villégiature ou dans un chalet privé. Dans une cette région fortement touristique qui mise sur la beauté de ses paysages, que font les municipalités pour réduire l'empreinte écologique de ces villégiateurs? Enquête sur les services et infrastructures sanitaires et environnementales des Laurentides en temps de vacances.



Au sommet du parc du Mont-Tremblant, on aperçoit les 22 000 kilomètres carrés de lacs miroitants et de monts boisés des Laurentides dans toute leur splendeur.

Photo : Valérie Ouellet

L'affiche présente un chalet isolé au bord d'un lac, en pleine forêt. Sous l'image, un slogan : *Notre décor, votre scénario*. Voilà une image typique des Laurentides, région hautement touristique située à une heure au nord de Montréal et pour laquelle la préservation de l'aspect naturel des paysages est normalement synonyme d'argent sonnante. « On attire des gens du monde entier par la beauté et la richesse de nos paysages. Il est évident que nous devons développer les moyens de préserver cette nature », explique Diane Leblond, directrice générale de Tourisme Laurentides.

Pourtant, les mesures mises en place par les autorités municipales et régionales pour réduire l'impact des masses importantes de visiteurs qui envahissent la région à chaque année sont embryonnaires, et surtout, mal connues des villégiateurs et des touristes, autant au niveau de la gestion des eaux usées que de celle des matières résiduelles.

## 1er aspect : la gestion des eaux usées

Avec plus de 700 lacs habités, les Laurentides sont sans conteste le paradis de la villégiature dans la province. Malheureusement, dans un Portrait des villégiateurs dressé en 2006, la Municipalité régionale de comté (MRC) des Laurentides estime qu'à peine 12 % des foyers de villégiateurs sont raccordés aux réseaux d'aqueduc ou d'égouts.

En effet, sauf quelques exceptions comme les municipalités de Saint-Agathe et de Mont-Tremblant, les municipalités rurales des Laurentides ne disposent pas de système d'égouts pluviaux et sanitaires communs. La gestion des eaux usées, comme l'eau de vaisselle et de la douche, ainsi que l'entretien des fosses septiques est donc la responsabilité de chaque villégiateur.

Ce dernier n'est toutefois soumis à aucune loi sauf le Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées dans les bâtiments isolés, une réglementation provinciale mise sur pied en 1981, indique Mélissa Laniel, responsable du projet Bleu Laurentides au Conseil Régional de l'Environnement (CRE) des Laurentides. Le règlement stipule que tout villégiateur doit obtenir un permis de la municipalité avant de construire une nouvelle résidence isolée, comme c'est souvent le cas dans les Laurentides.

Toutefois, jusqu'en 2007, aucun règlement n'obligeait les villégiateurs déjà établis à moderniser leur équipement sanitaire. L'article 25.1 de la *Loi sur les compétences municipales*, instauré en décembre 2007, va changer la donne, espère Mélissa Laniel. Cette modification permet aux municipalités de voter et d'appliquer eux-mêmes des règlements en matière d'environnement. Ce qui permet, entre autres, aux municipalités d'installer, d'entretenir ou de rendre conforme au Règlement provincial un système de traitement des eaux usées d'une résidence isolée, et ce, aux frais du propriétaire.

« De plus en plus, le ministère de l'Environnement, du Développement durable et des Parcs délègue le pouvoir législatif en matière d'environnement aux municipalités », indique la biologiste, qui est convaincue que les municipalités laurentiennes sont prêtes à devenir plus vertes.

## Mesures insuffisantes et inspections alarmantes

Or, les fuites provenant d'installations sanitaires et de fosses septiques désuètes ont été pointées du doigt lors de la prolifération des cyanobactéries dans les lacs de la région, à l'été 2007. La situation est d'autant plus importante qu'en tout, 55 des 194 lacs contaminés étaient situés dans la région laurentienne.

Deux ans après les événements qui ont braqué les projecteurs sur la région, plusieurs municipalités des Laurentides ont reçu des subventions provinciales pour l'inspection des installations sanitaires et leur modernisation dans le cadre du Programme d'aide à la prévention des algues bleu-vert (PAPA).

Malgré tout, les efforts pour identifier et moderniser les installations sanitaires déficientes ou caduques sont faits au compte-goutte. Lors de l'inspection des installations sanitaires par des ingénieurs experts, les résultats ne sont guère reluisants. « L'an dernier, nous avons visité 23 chalets dans le cadre de notre programme municipal. De ce nombre, quinze présentaient des installations sanitaires déficientes », révèle Serge Léonard, responsable de l'environnement à la Ville de Mont-Tremblant, ajoutant que les réparations s'élevaient parfois à près de 10 000 dollars. La Ville de Mont-Tremblant prévoit inspecter 40 chalets supplémentaires cette année, sans compter les inspections faites via le programme gouvernemental PAPA.

**Sceptique pour vos installations septiques?**



Source : CRE Laurentides et le programme Bleu Laurentides

Quelques municipalités se démarquent par leur efficacité. Comme la ville de Saint-Hippolyte qui inclut depuis cette année le prix de la vidange de fosse septique au montant des taxes municipales, ou Saint-Alphonse-d'Howard, qui remboursera une partie des travaux de modernisation aux résidents. Toutefois, seules les municipalités les plus fortunées investissent réellement dans l'implantation de programmes et règlements environnementaux, nous apprend le CRE Laurentides. « Seules celles les plus en moyens peuvent se permettre de financer les travaux et les inspections sur les fosses septiques, les autres auront besoin d'une aide financière supplémentaire pour mettre des projets sur pied », avance Mélissa Laniel.

### Protection de la bande riveraine

Les efforts visant la protection de la bande riveraine sont plus appuyés. La protection de la rive des lacs permet, entre autres, d'éviter l'érosion et de protéger les milieux humides. La MRC des Pays-d'en-Haut représente une dizaine de municipalités des Laurentides, dont Saint-Sauveur, Sainte-Anne-des-Lacs, Sainte-Adèle et Morin Heights. Toutes abritent une forte concentration de villégiateurs. La MRC vient d'adopter un nouveau règlement sur la protection et la renaturalisation des rives. Celui-ci interdit la tonte de gazon, le débroussaillage, l'abattage d'arbres ainsi que l'épandage d'engrais dans tout rayon de 10 à 15 mètres (selon la pente) d'un plan d'eau. La MRC n'empêche toutefois pas l'achat de terrain immobilier près des rives ou la construction de nouveaux chalets autour des lacs.



De plus en plus, on voit apparaître une deuxième couronne de villégiateurs autour du même lac. Ce phénomène témoigne de la croissance exponentielle de la villégiature dans la région, selon Brigitte Voss de la MRC des Pays-d'en-Haut

Photo : Valérie Ouellet

### **Les golfs plus verts**

Pour protéger la bande riveraine au pays des bassins versants, des mesures ont dû être prises même dans les établissements touristiques. Les terrains de golf, qui épandent d'énormes quantités d'engrais pour l'entretien du vert, ont dû réduire cette pratique polluante qui présente des risques de contamination pour les cours d'eau avoisinants.

La Ville de Mont-Tremblant, qui compte six terrains de golf (Le Maître, La Belle, La Bête, Le Géant, La Diable et Le Manitou), a réuni en 2004 les propriétaires des établissements afin de négocier une entente concernant l'usage des engrais, pesticides et fertilisants.

La situation est d'autant plus importante pour les citoyens que les terrains sont tous situés en amont de la prise d'eau potable de plusieurs municipalités, dont Saint-Jovite, explique le responsable de l'environnement à la Ville de Mont-Tremblant, Serge Léonard.

Le contrôle correctif des pesticides et des fertilisants a eu des conséquences positives sur les terrains de golfs, affirme ce dernier. « Les golfs y ont aussi trouvé leur compte parce qu'ils réalisent des économies sur des engrais coûteux. »

### **Les villégiateurs mal informés**

Malgré les nombreux documents produits par les organismes environnementaux et municipalités sur les bonnes pratiques environnementales, la diffusion de l'information aux villégiateurs soucieux de l'environnement demeure un défi. Si les bureaux de Tourisme Laurentides aux Portes du Nord regorgent de brochures touristiques, il est impossible pour les préposées de nous indiquer l'emplacement d'un seul des cinq éco-centres de la région. « Comment voulez-vous imposer des choix environnementaux à un touriste? C'est une fois arrivé à destination qu'il s'adapte en fonction des mesures présentes autour de lui », explique Isabelle Leblond, directrice

de Tourisme Laurentides.

Ce serait un accueil un peu froid que de recevoir les touristes en leur annonçant ce qu'ils ne peuvent pas faire pendant leurs vacances, croit le CRE Laurentides, qui a pourtant produit près de 20 000 carnets reliés à la protection des lacs et des cours d'eau cet été. « Notre rôle est de fournir gratuitement des outils de conscientisation aux municipalités qui le demandent. C'est aux municipalités de transmettre cette information par la suite, ce sont elles qui entretiennent les liens les plus étroits avec leurs citoyens », explique Virginie Roger, adjointe aux communications pour l'organisme.

À la ville de Mont-Tremblant, une trousse d'information sur les principaux enjeux environnementaux est remise aux nouveaux propriétaires de chalet, mais seulement à l'occasion de la livraison du bac de recyclage. Un guide de l'éco-citoyen destiné aux villégiateurs est actuellement en cours de préparation, informe Serge Léonard. Toutefois, rien de supplémentaire n'est prévu pour les touristes qui font la location de résidences de villégiature.

## **Le poids réel de simples citoyens**

Dans cette suite de rendez-vous manqués, les associations regroupant les villégiateurs propriétaires de chalets prennent une importance vitale. Ces regroupements de surveillance volontaire des lacs représentent une force majeure dans l'échiquier environnemental laurentien. Sur les 504 associations de lacs inscrites au Québec, près de la moitié représentent un plan d'eau des Laurentides. Selon Mélissa Laniel, les membres de l'association recueillent souvent eux-mêmes l'information nécessaire afin de la distribuer aux nouveaux arrivants.

Sur le terrain, leur influence est visible : à force d'insistance, les associations de lacs de Sainte-Anne-des-Lacs ont réussi à bannir les embarcations à moteur, qui carburent au diesel, pour tous les villégiateurs de la municipalité, nous apprend Mélissa Laniel du CRE Laurentides. Ce consensus général n'a malheureusement aucune force de loi, puisque l'usage des embarcations de plaisance motorisées est régi par Transport Canada.

## **2e aspect : le recyclage**

Tout les acteurs assurent que la collecte de matières recyclables est assurée partout sur le territoire laurentien. « Notre entrepreneur est mandaté pour faire la cueillette des bacs de recyclage partout, même sur les chemins privés », indique la responsable de l'éco-centre de la ville de Saint-Sauveur, Caroline Dufour. Dans la municipalité de Mont-Tremblant, la cueillette se fait à toutes les deux semaines. « Avec l'arrivée du groupe Intrawest au complexe Tremblant et la fusion de Saint-Jovite et de Tremblant, la région s'est rapidement urbanisée. Au niveau des infrastructures et des services en environnement, nos citoyens sont aussi bien servis qu'en ville », vante Serge Léonard. Pour connaître la quantité de matières recyclées par les municipalités toutefois, il faut se référer à la MRC des Laurentides\*, qui détient la mainmise du dossier, nous informe-t-il du même souffle.

Au contraire, à la MRC des Pays-d'en-Haut, chaque municipalité gère le dossier environnemental de façon indépendante. Une tâche qui n'est pas de tout repos. « Même s'il y a des cueillettes régulières à toutes les deux semaines dans les municipalités, on a de la misère à inculquer des pratiques environnementales aux résidents de la région laurentienne », confie Brigitte Voss.

Le recyclage serait-il tout simplement peu populaire auprès des villégiateurs? L'installation de nouvelles corbeilles comprenant deux sections (ordures et matières recyclables) dans les grandes artères du Village Saint-Sauveur le prouve. « Les gens ne font pas vraiment attention où ils jettent leurs déchets. L'année prochaine, nous en mettrons davantage et remplacerons les corbeilles par des bacs clairement identifiés », commente Caroline Dufour, conseillère en environnement à la Ville.

La plupart des municipalités n'augmentent pas le nombre de cueillette de matériaux recyclables, malgré l'affluence des villégiateurs. « Il n'y a pas plus de cueillette lorsqu'il y a plus de gens, sauf en temps de canicule pour les ordures ordinaires. En ce qui a trait au recyclage, celui-ci est aux 2 semaines à longueur d'année », explique Serge Léonard.

Pour un portrait global, les chiffres parlent d'eux-mêmes : les municipalités de la MRC des Pays-d'en-Haut ne valorisent que 10 % des matières organiques et 20 % des résidus

domestiques dangereux. Le recyclage décroche le plus haut résultat avec 77 %. Par contre, les dix municipalités n'affichent qu'un taux global de 34 % de recyclage des produits de consommation, soit la moitié de l'objectif de 65 % fixé par le Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) dans sa *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles*.

### Un besoin criant de ressources

Au-delà du recyclage, la gestion des gros déchets et des résidus domestiques dangereux (RDD) demeure un besoin criant pour les citoyens. Le premier éco-centre des Laurentides, inauguré en septembre 2007, à Saint-Sauveur, qui dessert les municipalités de Saint-Sauveur, Piedmont, Morin Heights et Saint-Anne-des-Lacs, doit demeurer ouvert sept jours sur sept pour répondre à la demande.



Pneus, branches, contreplaqué, porcelaine, tuyaux, peinture, batteries :  
chaque rebus trouve sa place à l'éco-centre Saint-Sauveur.

Photo : Valérie Ouellet

Lors de notre visite à l'éco-centre, les résidants étaient nombreux à déposer leurs résidus pour la modique somme de 0,50 \$ par pied cube. Un service essentiel pour la plupart des villégiateurs qui passent l'été à retaper le chalet de leurs rêves. La plupart des villégiateurs adeptes de rénovation sont très enthousiastes lorsqu'ils apprennent l'existence de l'éco-centre, particulièrement les citoyens de Sainte-Anne-des-Lacs, municipalité qui profite depuis cette année seulement du service, note Caroline Dufour.

### 3e aspect : le compostage

En ce qui concerne le compostage, les citoyens sont nettement moins enthousiastes. Pourtant, à la Ville de Mont-Tremblant, les composteurs sont vendus au prix coûtant de 20 \$ et livrés directement devant la porte des résidents. La proximité de la faune, et donc d'animaux nuisibles et de prédateurs nocturnes, pourrait expliquer la réticence de certains villégiateurs à remplir leur bac à compost.

Pour sa part, Serge Léonard se questionne à savoir si le compostage est vraiment la solution pour les villégiateurs laurentiens. « La Ville analyse l'hypothèse d'une cueillette résidentielle des matières putrescibles. Toutefois, nous préférons nous tourner vers des techniques alternatives de réduction de déchets, comme la biomasse ou la méthanisation », indique-t-il.

Le compostage représente toutefois une alternative intéressante pour la plupart des commerces et des établissements touristiques, qui produisent suffisamment de matières putrescibles pour

obtenir des quantités raisonnables de compost, commente-t-il.

C'est le cas du Village du Père Noël de Val-David, reconnu pour ses initiatives en développement durable dans la région. Au-delà du recyclage des canettes et des bouteilles, le parc d'amusement pour tout-petits a su combiner innovation et attraction. « Notre casse-croûte sert de la nourriture dans de la vaisselle et des sacs compostables. Tous les résidus de préparation des cuisines sont compostés, ainsi que les excréments des animaux de la ferme », indique Philippe Rioux, directeur adjoint de l'endroit. Le Village du Père Noël porte aussi une attention particulière à l'utilisation de l'eau sur le site, avec un système de circulation en boucle pour les jeux aquatiques et des urinoirs sans eau.

Des activités de sensibilisation environnementale sont aussi au menu dans la maison farfelue des lutins, qui fonctionne à l'aide d'une éolienne et d'un panneau solaire. « On distribue de l'information environnementale aux parents et aux enfants sur le site », complète Philippe Rioux. Pour 2010, l'établissement prévoit inaugurer une zone de compostage ouverte au public.

Bien qu'aucun règlement n'oblige les restaurateurs et établissements touristiques à recycler ou à composter leurs matières résiduelles, de plus en plus d'entrepreneurs tentent d'obtenir des certifications vertes. Tourisme Laurentides travaille d'ailleurs à recenser tous les établissements présentant des pratiques vertes, indique Denise Leblond.

### La certification clef verte

Instaurée en 1998, la certification clef verte est le premier label environnemental international pour l'hébergement touristique. La certification peut être obtenue par les propriétaires de camping, d'hôtels ou de toute autre chambre meublée (par exemple des Gîtes du Passant). Pour obtenir cette certification, les propriétaires d'établissements doivent d'abord présenter un plan de gestion environnementale établi sur deux ans.



Le Manoir Hôtel Saint-Sauveur, établissement quatre étoiles très fréquenté par les touristes des Laurentides, prévoit obtenir sa certification clef verte au printemps 2010.  
Photo : Valérie Ouellet

Parmi les critères environnementaux demandés par l'organisme Clef Verte, on compte le suivi régulier des compteurs d'eau et d'électricité afin de réduire au minimum la consommation, l'usage d'ampoules à basse consommation, l'instauration du tri sélectif et de compostage et la réduction des déchets à la source. Pour les propriétaires de terrains de camping, on exige, entre autres, l'augmentation des espaces verts et la réduction de la circulation automobile.

Présente dans 13 pays européens, la certification clef verte a aussi son équivalent nord-américain. Dans les Laurentides, on retrouve l'hôtel Carrefour Saint-Jérôme et le Château Beauvallon parmi les quatre établissements certifiés clef verte.

## Faut-il freiner le développement immobilier?

Avec des recettes touristiques totalisant 800 millions de dollars par année, on peut se demander quel est le poids réel des enjeux environnementaux dans la lutte ténue qui oppose la conservation de paysages majestueux aux revenus générés par le tourisme, essentiel à l'économie de la région.

Surtout lorsqu'on apprend que ni les municipalités, ni les organismes environnementaux n'ont l'intention de stopper le développement immobilier à proximité des lacs. « Par contre, freiner le développement de la villégiature n'est pas une option envisagée par les acteurs des Laurentides. Il est impossible et anticonstitutionnel d'interdire l'achat un lot et d'y construire un chalet », explique Serge Léonard.

« Il faut trouver un moyen de poursuivre le développement économique de la région sans hypothéquer la nature. Les municipalités y arriveront en établissant des règlements clairs pour la protection de la bande riveraine, la quantité de phosphore permise et l'érosion des berges », croit Mélissa Laniel. Des règlements qui existeront, entre autres, grâce aux pouvoirs croissants des municipalités en matière d'environnement et à la Loi sur les compétences municipales, insiste cette dernière.

L'hospitalité des Laurentiens connaîtra-t-elle des limites? Souhaitons aux résidents de prendre les touristes à leur propre jeu et de réécrire, du moins en partie, ce scénario de pollution de lieux de rêves en vacances plus respectueuses de l'environnement de villégiateurs responsables.

\* N.B. Il a été impossible de rejoindre la MRC des Laurentides durant la durée de l'enquête.